

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-242/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1969 et promotion au titre de l'année 1969 du personnel des cadres territoriaux.

n° 70-242/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
5 mars 1970

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1970

Date du numéro
25 mars 1970

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1969, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires et agents des cadres territoriaux dont les noms suivent : I – CORPS DE L'ADMINISTRATION GENERALE a) Cadre des rédacteurs. Pour rédacteur de 1er classe, 1er échelon : Omar Farah Iltireh, pour compter du 1^{er} janvier 1969 (détaché Chambre des Députés). b) Cadre des plantons. Pour plantons principaux, 1er échelon : Osman Hassan Hergueyeh, pour compter du 1er janvier 1969 (Contributions). Pour plantons de 1er classe, 1er échelon : Omar Mohamed Saleh, pour compter du 1er janvier 1969 (Elevage). IL

- CORPS DES CONTRIBUTIONS Pour contrôleur de 1er classe, 1er échelon : Mohamed Omer Kamil, pour compter du 21 novembre 1969< (détaché Chambre des Députés). b) Cadre des agents de contrôle. Pour agents de contrôle principaux, 1er échelon : Ali Egue Mohamed, pour compter du 1er janvier 1969 (Contributions) : Pour agents de contrôle de 1er classe, 1er échelon : Mahmoud Abdi Egue, pour compter du 1er janvier 1968 (régularisation) (Contributions). Moussa Osman Gueldon, pour compter du 1er janvier 1969 (Contributions) Pour agents de contrôle de 1 classe, 1er échelon : Mahmoud Abdi Ébue, pour compter du 1er janvier 1968 (régularisation) (Contributions). Moussa Osman Gueldon, pour compter du 1er janvier 1969 (Contributions) iPour agents de contrôle de 2^o classe, 1^{er} échelon : Abdoul Aziz Abdi, pour compter du 1er janvier 1969 (Contributions) ; Helem Ahmed Houmed, pour compter du 1er janvier 1969 (Contributions) : Otban Hassan Houmed Gaba, pour compter du 1er janvier 1969 (Contributions). II
- CORPS DES CHAUFFEURS-MECANICIENS ET DES CHAUFFEURS Cadre des chauffeurs-mécaniciens. Pour chauffeur-mécaniciens de 1er classe, 1er échelon : Abdilahi Moussa Saïd, pour compter du 1er janvier 1969 (District de Djibouti) ; Mohamed Ahmed Mohamed, pour compter du 1er janvier 1969 (District de Djibouti). IV
- CORPS DU SERVICE DE SANTE a) Cadre des techniciens de la Santé publique. Pour techniciens de 1^o classe, 1er échelon : Djafar Ali Mohamed, pour compter du 1er juillet 1969 (Santé) ; Moussa Djama Hassan, pour compter du 1er juillet 1969 (Santé) ; Souleiman Saleh Ibrahim, pour compter du 1er juillet 1969 (Santé). b) Cadre des agents administratifs hospitaliers. Pour agent administratif hospitalier principal, 1er échelon : Abdallah Aref Bourhan, pour compter du 1er octobre 1969 (Santé). c) Cadre des agents d'hospitalisation. Pour agents d'hospitalisation principaux, 1er échelon : Ahmed Bile Dembil, pour compter du 1^o janvier 1969 (Santé) : Ali Kamil Chéhem, pour compter du 1^o janvier 1969 (Santé) : Aden Rirache Guedi, pour compter du 1^{er} janvier 1969 (Santé). Pour agents d'hospitalisation ma Le classe ne échelon 4 Soubane Eye Guesod, pour compter du 1^{er} janvier 1969 (Santé). Mile Fatouma Mahamade Houmed, pour compter du 1er mai 1969 (Santé). d) Cadre des agents d'exploitation. Pour agents d'exploitation principaux, 1er échelon us Mohamed Ali Kako 3, Pour compter du 1er janvier 1969 (Santé). Ali Omar Bakit, pour compter du 1^o janvier

1969 (Santé). Pour agents d'exploitation de 2e classe, 1° échelon : Abib Aman Amir, pour compter du 1er janvier 1969 (Santé); Kassim Mohamed Arbahim, pour compter du 1er janvier 1969 (Santé). Sont promus, au titre de l'année 1969, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires et agents des cadres territoriaux dont les noms suivent :